

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
21 mars 2017

## Deux mois après l'entrée en vigueur de la loi Sapin II, les acteurs « passeportés » du trading en ligne (produits CFD / Forex) révèlent, de façon inédite, les chiffres du marché régulé

Quelques semaines après l'entrée en vigueur de la loi Sapin II restreignant l'accès à la publicité des opérateurs de produits financiers CFD et Forex dans un objectif de lutte contre les sites illégaux, originaires notamment de Chypre, d'Israël, (...), **l'Association Française des Courtiers et Prestataires de Services d'Investissement**, qui regroupe les principaux acteurs agréés rend public les chiffres des trades réalisés auprès de ses membres.

Rappelons que les sociétés concernées représentent ensemble de l'ordre de 75% des clients du marché français des CFD et du Forex.

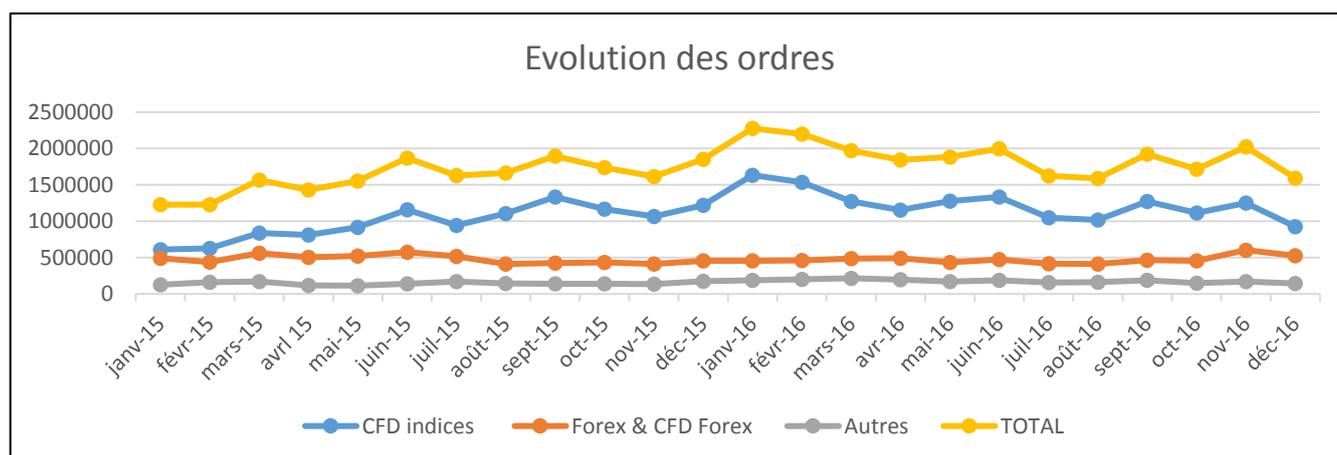
« Cette **consolidation**, réalisée par un tiers de confiance, est **inédite car elle est spécifique aux opérateurs légaux** alors que les chiffres présentés par les autorités résultent d'une sélection de prestataires de services d'investissement autorisés à offrir CFD et Forex aux épargnants français, et qu'ils peuvent y compris parfois agréger l'activité des opérateurs légaux et des opérateurs illégaux » souligne l'AFCoPSI.

Les enseignements clés de cette consolidation font apparaître :

1. **Une tendance globale de deux millions de trades par mois en moyenne soit 22 636 000 trades en 2016 (contre 19 265 000 trades en 2015)**
2. **Une volatilité marquée à l'occasion d'évènements de grande ampleur comme la crise du franc suisse en 2015, le référendum sur le Brexit ou l'élection de Donald Trump en 2016.** La plus forte volatilité constatée en 2016 est de 23% par rapport à la moyenne mensuelle.
3. Aucune **réclamation de clients** en 2015, et **1 en 2016**, un chiffre à relier aux 1 600 plaintes enregistrées en 2015 par l'AMF, un volume de plaintes qui a justifié l'adoption des restrictions apportées par la loi Sapin II.
4. 7 réclamations en 2015 et 7 autres en 2016, ont été dans le même temps enregistrées auprès des régulateurs compétents (FCA, KNF,...) pour l'ensemble des pays dans lesquels les sociétés membres de l'AFCoPSI opèrent.

« Les clients de nos sociétés nous font confiance. Ils ont été insensibles aux anathèmes qui ont accompagné la loi Sapin II » précise l'AFCoPSI.

Résolument engagée dans une démarche de transparence et de dialogue avec l'AMF, les opérateurs régulés entendent désormais rendre publiques chaque mois leurs volumes d'activité.



---

**Sur l'Association Française des Courtiers et Prestataires de Services d'Investissement** : L'association regroupe les principaux opérateurs des marchés CFD / FOREX dotés d'un passeport européen : IG, FXCM, CMCmarkets, XTB, WH SELFINVSET. Les membres de l'AFCOPSI représentent ensemble de l'ordre de 75% des clients du marché français des CFD et du Forex. L'association a pour objectif de poser les bases d'un dialogue de place entre les opérateurs régulés et les autorités de marché dans leur objectif de lutter contre les abus opérés par les acteurs illégaux. L'association promeut la définition de standards élevés en termes de bonne pratiques professionnelles et de transparence. Elle est l'interlocuteur de l'AMF pour l'application de la loi Sapin II. Le président de l'association est M. Arnaud Poutier, Dirigeant pour la France de la société IG.

Contact presse :  
06.76.45.87.63  
[contact@afcopsi.fr](mailto:contact@afcopsi.fr)